


Commission économique pour l'Europe
**Réunion des Parties à la Convention sur la protection
 et l'utilisation des cours d'eau transfrontières
 et des lacs internationaux**
Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

Dixième réunion
 Bratislava, 10 et 11 juin 2009

**Rapport du groupe de travail de la surveillance et de
 l'évaluation sur les travaux de sa dixième réunion**
Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1-7	3
A. Participation.....	2-3	3
B. Questions d'organisation.....	4-7	3
II. Évaluation de la situation des eaux transfrontières.....	8-44	3
A. Évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Europe du Sud-Est.....	9-24	4
B. Mise au point des fiches de renseignements et de l'évaluation sous-régionale.....	25-29	6
C. Mesures à prendre pour la préparation de la deuxième évaluation.....	30-44	6
III. Centre international d'évaluation de l'eau.....	45-51	8
IV. Programme pilote sur la surveillance et l'évaluation.....	52-63	9
A. Projets pilotes en cours d'exécution sur les cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières.....	52-54	9
B. Futurs projets pilotes sur les cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières.....	55-63	9
V. Renforcement des capacités pour l'administration des données en vue de la surveillance et de l'évaluation des eaux transfrontières.....	64-69	11

VI.	Aide aux Parties au Protocole sur l'eau et la santé en matière de fixation des objectifs, de choix des indicateurs et de présentation des rapports	70-71	12
VII.	Plans de travail	72-78	12
	A. Plan de travail pour 2007-2009	72-73	12
	B. Plan de travail pour 2010-2012 et au-delà	74-78	12
VIII.	Date et lieu de la onzième réunion du Groupe de travail	79	13

I. Introduction

1. La dixième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation s'est tenue les 10 et 11 juin 2009 à Bratislava.

A. Participation

2. Les représentants des pays suivants y ont participé: Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bulgarie, Croatie, Finlande, Géorgie, Hongrie, Italie, Ouzbékistan, République de Moldova, République tchèque, Serbie, Slovaquie, Turquie et Ukraine.

3. Ont également participé à cette réunion les représentants des organismes et entités ci-après: l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Centre international d'évaluation de l'eau (IWAC), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination sur l'eau (ICWC) de l'Asie centrale, l'Office international de l'eau, le Partenariat mondial pour l'eau en Méditerranée, l'Université Charles (Prague) et l'organisation Wetlands International. Était aussi présent un expert du projet EuropeAid concernant la gestion de l'eau dans la partie occidentale de l'EOCAC (Europe orientale, Caucase et Asie centrale).

B. Questions d'organisation

4. Le Directeur du Centre international d'évaluation de l'eau a prononcé une déclaration de bienvenue. Il a souligné combien était importante la coopération entre le Centre et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE). Observant que cette coopération avait officiellement débuté le 7 avril 2009, à la signature du mémorandum d'accord concernant le Centre par le Gouvernement slovaque et la CEE, l'orateur a exprimé l'espoir que la réunion serait le point de départ d'une collaboration fructueuse visant spécialement à promouvoir la mise en œuvre de la Convention.

5. M^{me} Lea Kauppi (Finlande), Présidente du Groupe de travail, a ouvert la réunion et prononcé une déclaration liminaire.

6. Le Groupe de travail a adopté son ordre du jour publié sous la cote ECE/MP.WAT/WG.2/2009/1.

7. Le Groupe de travail a également adopté le rapport sur les travaux de sa neuvième réunion tenue à Genève les 17 et 18 juin 2008.

II. Évaluation de la situation des eaux transfrontières

8. La Présidente a informé les délégués que les documents ci-après avaient été élaborés pour ce point de l'ordre du jour: a) une note sur la deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) (ECE/MP.WAT/WG.2/2009/3); b) un document informel relatif aux éléments de l'évaluation des eaux transfrontières dans l'Europe du Sud-Est (Inf.2); c) un document informel ayant trait aux enseignements tirés de l'évaluation dans l'Europe du Sud-Est et aux conséquences pour les futurs préparatifs de la deuxième évaluation (Inf.3); et d) un document informel concernant la compilation des projets de fiches de renseignements (Inf.4).

A. Évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Europe du Sud-Est

9. Le secrétariat a rendu compte de l'issue de la réunion sous-régionale relative à l'Europe du Sud-Est qui s'était tenue à Sarajevo du 18 au 20 mai 2009. L'atelier international sur la gestion intégrée des ressources en eau dans l'Europe du Sud-Ouest a été conjointement organisé par le Conseil de coopération régionale et la CEE en coopération avec le Partenariat mondial pour l'eau en Méditerranée et la Commission internationale du bassin de la Save. En raison des capacités insuffisantes du secrétariat, le Partenariat mondial pour l'eau en Méditerranée avait été chargé d'aider à la préparation de l'atelier et serait chargé du suivi, y compris la mise au point de l'évaluation visant l'Europe du Sud-Ouest (résumé des principales conclusions ayant trait à l'Europe du Sud-Ouest et données chiffrées concernant la totalité des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières).

10. Grâce aux discussions menées pendant la réunion de Sarajevo, les participants ont pu tirer des conclusions générales au sujet de la situation des eaux transfrontières et recenser certaines des principales difficultés liées à la gestion et à la coopération en la matière. Cependant, il n'a pas été possible de procéder à une évaluation préliminaire complète car les pays n'étaient pas en mesure de communiquer tous les renseignements requis. Il était nécessaire de poursuivre les travaux pour compléter les données et les enrichir par des exemples afin de donner une idée exacte des différents problèmes et priorités dans les diverses parties de la sous-région.

11. Première manifestation sous-régionale consacrée aux préparatifs, l'atelier sur l'Europe du Sud-Ouest a permis d'expérimenter une approche pour l'organisation de réunions de ce genre, en particulier de voir s'il était possible d'utiliser les fiches de renseignements pour recueillir des données. Ainsi, les participants ont pu tirer des conclusions et des enseignements qui devraient être pris en compte dans les réunions sous-régionales à venir.

12. Le secrétariat a présenté les éléments de l'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans l'Europe du Sud-Ouest reproduits dans le document informel (Inf.2) et les participants ont formulé des observations à leur sujet.

13. Les participants ont estimé que ce qui devrait être examiné plus attentivement dans le cadre de l'évaluation sous-régionale, c'étaient, entre autres, les zones côtières (eu égard au tourisme) et la nécessité de conjuguer leur gestion avec la gestion intégrée des ressources en eau, notamment dans les zones où il y avait pénurie d'eau. Ils ont également noté que les documents ne donnaient pas suffisamment d'informations sur les problèmes particuliers des pays de l'Union européenne (UE). L'accent devait être davantage mis sur les aspects propres à la gestion des eaux souterraines transfrontières et à la coopération en la matière (absence notamment de données adéquates).

1. Cadres juridiques, politiques et institutionnels de la gestion des eaux transfrontières

14. Outre les aspects figurant déjà dans le document, il a été proposé de fournir plus d'informations sur la réforme en cours dans le secteur de l'eau et plus de précisions sur la question de savoir où le cadre juridique de la coopération fonctionnait effectivement et où il était inexistant ou n'était pas mis en œuvre.

15. Les participants ont dit que l'un des obstacles à la coopération était le fait que les pays donnaient généralement la priorité à la mise en œuvre à l'échelle nationale, notamment en ce qui concerne l'acquis communautaire dans l'UE, ce qui absorbait une grande partie de leurs ressources, au détriment de la coopération transfrontière.

2. Surveillance des eaux transfrontières

16. Les participants ont observé que ce chapitre était capital pour l'évaluation. Ils ont donc recommandé de le renforcer, en particulier en donnant plus de précisions au sujet des problèmes propres à la surveillance et à l'évaluation des eaux souterraines transfrontières.

17. Les problèmes connexes étaient liés aux différents niveaux d'avancement des systèmes de surveillance dans les pays de l'Europe du Sud-Ouest et aux difficultés qui en résultaient pour la coopération.

3. Données sur les principales difficultés rencontrées, les incidences et la situation des eaux

18. Certes, les problèmes liés au changement climatique avaient déjà été examinés en partie, mais il fallait encore décrire et évaluer d'autres questions comme la pollution des eaux tant par les installations industrielles et minières que par l'agriculture, les eaux usées urbaines, la pollution des eaux souterraines et les prélèvements excessifs, la pénurie d'eau, les inondations dévastatrices, ainsi que les usages concurrents et la vulnérabilité des aquifères karstiques.

4. Réponses

19. Les participants ont recommandé que ce chapitre soit plus détaillé, donne une idée précise des différences dans la sous-région et décrive les priorités propres aux différents bassins.

5. La voie à suivre

20. La majorité des participants ont estimé que ce chapitre devrait être très clair et précis, et devrait inspirer les futurs travaux concernant la coopération dans le domaine de l'eau dans la sous-région. En outre, les participants ont insisté sur le fait qu'il était indispensable d'inclure des informations sur les futures tendances.

21. D'aucuns ont souligné qu'il importait d'assurer la durabilité des différents projets car c'était une question essentielle pour la sous-région, laquelle était également dans certains cas liée aux problèmes de maîtrise du processus et d'engagement politique. Il a été convenu de mettre en évidence l'importance qu'il y avait à attribuer des fonds nationaux à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, notamment donner les capacités nécessaires aux autorités compétentes.

22. L'importance de la coordination entre les différentes organisations internationales et les différents donateurs a également été mise en avant. De plus, il faudrait aussi améliorer la coordination entre les autorités nationales engagées dans des projets internationaux.

23. Enfin, compte tenu de la multiplication des projets de développement dans la région, les participants ont suggéré d'inclure dans ce chapitre un examen des limites imposées au développement pour des raisons de durabilité.

6. Données chiffrées sur les eaux transfrontières

24. Outre quelques modifications de forme, le représentant de la Serbie a demandé que l'évaluation englobe les affluents de la Velika Morava (la Morava méridionale et la Morava occidentale, qui sont des cours d'eau transfrontières), mais pas la Velika Morava elle-même.

B. Mise au point des fiches de renseignements et de l'évaluation sous-régionale

25. Les représentants des pays de l'Europe du Sud-Ouest ont discuté de la façon dont il fallait procéder pour mettre au point les fiches de renseignements et les soumettre au secrétariat afin que les préparatifs de l'évaluation sous-régionale soient achevés en temps voulu pour la cinquième session de la Réunion des Parties (10-12 novembre 2009).

26. La Hongrie a informé les participants qu'elle avait déjà retenu les experts qui travailleraient à la préparation de l'évaluation. La Bulgarie a confirmé qu'elle avait demandé aux directions régionales des eaux d'achever les fiches de renseignements. La Turquie a fait savoir que l'expert qui avait pris part à l'atelier de Sarajevo serait un des coordonnateurs de l'évaluation et qu'elle était en train de désigner des experts en eaux souterraines aux fins de la deuxième évaluation. L'Albanie n'était pas à même de désigner un expert pour le moment en raison des élections qui se déroulaient dans le pays. La Serbie avait désigné quatre experts qui seraient chargés de préparer la deuxième évaluation.

27. Les pays de l'Europe du Sud-Ouest ont arrêté la procédure ci-après en vue de la préparation de l'évaluation sous-régionale:

a) *30 juin*: date limite pour la soumission au secrétariat des fiches de renseignements des pays de l'Europe du Sud-Ouest;

b) *31 juillet*: établissement de la version définitive du projet d'évaluation des eaux transfrontières dans l'Europe du Sud-Ouest (résumé des principales conclusions à l'échelle sous-régionale et données chiffrées pour la totalité des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières) par le Partenariat mondial pour l'eau en Méditerranée;

c) *Août*: travaux du secrétariat pour mettre au point, établir et formater les documents en vue de leur présentation à la Réunion des Parties;

d) *Fin août-début septembre*: deux semaines pour l'examen final de l'évaluation par les pays de l'Europe du Sud-Ouest;

e) *21 septembre*: présentation des documents à la Réunion des Parties, y compris prise de dispositions pour une traduction externe en russe du résumé des principales conclusions de l'évaluation.

28. Les participants ont souligné que les deux semaines nécessaires pour l'examen final prévu en août-septembre étaient destinées uniquement à la correction des erreurs faites dans le cadre de l'évaluation, mais non pas à la communication d'informations supplémentaires. L'évaluation reposerait uniquement sur les fiches de renseignements soumises à la fin juin.

29. Le secrétariat a été chargé d'établir la version définitive du projet d'évaluation eaux transfrontières dans l'Europe du Sud-Ouest (résumé à l'échelle sous-régionale et données chiffrées concernant la totalité des principales eaux transfrontières dans l'Europe du Sud-Ouest) et a été invité à la présenter à la cinquième session de la Réunion des Parties.

C. Mesures à prendre pour la préparation de la deuxième évaluation

30. Les participants ont discuté des mesures à prendre, notamment en ce qui concerne l'organisation des diverses réunions sous-régionales. Ils ont envisagé les possibilités de synergies avec d'autres activités et ont fait part des contributions qu'ils proposaient d'apporter à la préparation de la deuxième évaluation:

a) Il incomberait au Centre international d'évaluation de l'eau d'apporter son concours à l'évaluation des eaux transfrontières dans les pays membres de l'UE, y compris

les eaux partagées avec des pays non membres de l'UE (avec le soutien d'experts des pays non membres de l'UE concernés), ainsi que ses compétences en matière d'eaux souterraines transfrontières;

b) Le représentant de l'UNESCO a informé les participants d'un atelier que l'UNESCO avait récemment organisé en collaboration avec l'OSCE au sujet des aquifères transfrontières dans le Caucase et en Asie centrale (Almaty, Kazakhstan, 27 et 28 mai 2009). Les résultats de l'atelier devraient constituer une contribution importante à l'évaluation des eaux souterraines dans ces sous-régions. L'appui à l'évaluation des eaux souterraines transfrontières dans les différentes sous-régions faisait partie des travaux d'inventaire effectués à l'échelle mondiale par l'UNESCO, avec la participation de nombreuses organisations partenaires;

c) L'OSCE a réaffirmé sa volonté de contribuer au processus et a demandé que l'initiative Environnement et sécurité (ENVSEC) entre dans le cadre du partenariat.

1. Atelier concernant le Caucase

31. Le secrétariat a présenté les enseignements tirés de l'Europe du Sud-Ouest qui devraient être pris en compte lors de la préparation de l'évaluation visant la sous-région du Caucase. Il a insisté sur le fait que l'une des clefs du succès du processus était la présence d'experts nationaux chargés des travaux.

32. Les représentants de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie ont affirmé que, dans le cadre de l'organisation de la réunion sous-régionale concernant le Caucase, il faudrait prendre en compte l'expérience des pays de l'Europe du Sud-Ouest et qu'il devrait y avoir une session générale consacrée aux thèmes prioritaires pour la sous-région ainsi qu'une session spécialement consacrée à la deuxième évaluation.

33. Il a été convenu que le secrétariat adresserait dans les plus brefs délais des lettres aux pays qui participaient à l'atelier concernant le Caucase (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Fédération de Russie et Turquie) pour leur demander de désigner, pour le 15 juillet, les experts en eaux de surface et eaux souterraines chargés de préparer la deuxième évaluation.

34. Le secrétariat a informé les participants qu'il projetait également d'inviter la République islamique d'Iran à prendre part à l'atelier et à l'évaluation de l'Araks. Le représentant de l'Arménie a proposé de faciliter la participation d'experts de la République islamique d'Iran à la deuxième évaluation, puisqu'il avait déjà coopéré avec eux par le passé.

35. Il a également été décidé que les pays qui participaient à l'évaluation du Caucase fourniraient au secrétariat au plus tard le 15 juillet les documents officiels qui devraient être pris en compte pour le préremplissage des fiches de renseignements destinées à l'évaluation. Par la suite, les fiches de renseignements préremplies seraient distribuées aux experts nationaux chargés de vérifier les données, qui les compléteraient avec les renseignements requis.

2. Coopération avec le Comité des politiques de l'environnement

36. Les participants ont discuté de la façon dont les progrès réalisés étaient portés à la connaissance du Comité des politiques de l'environnement de la CEE, l'organe chargé de préparer la prochaine Conférence «Un environnement pour l'Europe» qui devait se tenir à Astana en 2011, ainsi que de la coopération avec le Comité.

37. Le représentant de l'Italie a fait savoir que la préparation d'une évaluation paneuropéenne pour la Conférence d'Astana était à l'examen au Comité. Le Groupe de travail a fait valoir qu'il faudrait définir la deuxième évaluation des eaux transfrontières et

l'évaluation paneuropéenne de telle manière qu'elles soient complémentaires et éviter tout double emploi.

3. Fiches de renseignements et grandes lignes de la deuxième évaluation

38. Le secrétariat a présenté le document informel reproduisant les fiches de renseignements (Inf.4) et les grandes lignes du projet de la deuxième évaluation figurant en annexe de la note relative à la deuxième évaluation (ECE/MP.WAT/WG.2/2009/3). Les participants ont formulé des observations au sujet des fiches de renseignements. Ils ont suggéré d'inclure, entre autres, des questions concernant les incidences des détournements de cours d'eau, les données sur les glaciers et les écosystèmes des hautes terres, les incidences «différées» (en raison du changement climatique ou de l'éloignement des activités en cause) et les incidences sur les populations indigènes. Il a été convenu que les observations ayant trait aux fiches de renseignements et aux grandes lignes du projet devraient être adressées par écrit au secrétariat pour le 22 juin 2009.

39. Le Groupe de travail a chargé le secrétariat de réviser, avec l'aide du groupe restreint, les fiches de renseignements et les grandes lignes de la deuxième évaluation en se fondant sur les observations reçues.

4. Budget et financement

40. Le secrétariat a mis le Groupe de travail au courant de l'évolution de la collecte de fonds et lui a fait part des besoins en ressources.

41. La Présidente a informé les participants que la Finlande projetait de financer le solde de l'Initiative en faveur d'une Europe élargie.

42. Plusieurs partenaires ont dit être prêts à faire des contributions en nature pour faciliter l'organisation des réunions sous-régionales et aider à la préparation des projets d'évaluation.

43. Le secrétariat a souligné que les estimations des ressources indispensables pour la préparation de la deuxième évaluation étaient fondées sur les besoins minimaux et qu'il ne prévoyait pas, par exemple, de produire un CD interactif, qui pourrait être un outil très utile et convivial. Par conséquent, il était encore possible pour les autres pays intéressés d'apporter des fonds supplémentaires.

44. Le Groupe de travail a chargé la Finlande, d'autres partenaires et le secrétariat de donner suite aux décisions prises lors de la réunion à propos des préparatifs de la préparation de la deuxième évaluation, compte tenu de la disponibilité des ressources.

III. Centre international d'évaluation de l'eau

45. Le Directeur général de l'Institut slovaque d'hydrométéorologie a fait une déclaration dans laquelle il réaffirmait que le Centre international d'évaluation de l'eau contribuerait de manière importante aux travaux menés dans le cadre de la Convention. Il a aussi exprimé l'espoir que cette coopération produirait des résultats pratiques et fructueux.

46. Le Directeur du Centre a informé le Groupe de travail de la suite donnée par l'Institut slovaque d'hydrométéorologie à l'offre faite par la Slovaquie à la quatrième session de la Réunion des Parties d'héberger le Centre. Il a confirmé que le transfert du Centre à l'Institut était terminé.

47. Le Directeur du Centre a présenté la stratégie et le plan de travail pour 2010-2012 proposés par le Centre et reproduits dans le document Inf.4, qui devrait remplacer le mandat actuel du Centre.

48. En se fondant sur le plan de travail, le Groupe de travail a examiné le futur rôle du Centre, les activités projetées et les priorités proposées pour la période 2010-2012.

49. Le Groupe de travail a estimé que le Centre devrait axer ses travaux sur l'appui aux projets pilotes et sur les contributions à l'élaboration de la deuxième évaluation, et que l'organisation de la Conférence «Monitoring Tailor-made» devrait être reportée. Parmi les autres activités approuvées figuraient l'organisation, si demande en était faite, d'activités de renforcement des capacités, ainsi que la création d'un site Web et d'un bulletin d'information électronique.

50. Le Groupe de travail a approuvé la stratégie et le plan de travail assortis des modifications convenues et a demandé au secrétariat de faire part au Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau des décisions prises au sujet des futurs travaux du Centre. Il a chargé celui-ci d'établir, avec l'aide du secrétariat, la version définitive du document à partir des observations reçues et de la présenter, pour adoption, à la cinquième session de la Réunion des Parties.

51. La Présidente a encouragé les Gouvernements et les parties prenantes à prendre part aux activités du Centre. Le Groupe de travail a remercié la Slovaquie pour le travail accompli et a exprimé l'espoir que le Centre aiderait efficacement à la mise en œuvre de la Convention.

IV. Programme pilote sur la surveillance et l'évaluation

A. Projets pilotes en cours d'exécution sur les cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières

52. Le secrétariat a fait part aux participants des progrès réalisés dans le cadre d'un projet pilote d'appui à l'élaboration du plan de gestion du bassin de la Save, étape utile dans l'établissement du premier plan de gestion du bassin de la Save, qui a également permis d'accéder à un financement substantiel de la part de l'UE pour cette activité.

53. Les représentants de la Hongrie et de la Slovaquie ont informé le Groupe de travail du suivi du projet pilote sur les eaux souterraines de l'aquifère d'Aggtelek et du karst slovaque, pour lequel un certain nombre de propositions de suivi avaient été présentées. Un rapport concernant le projet devrait être publié sous peu et largement diffusé, afin que d'autres parties puissent tirer un enseignement de son exécution.

54. Les représentants de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie ont fait savoir au Groupe de travail qu'aucun progrès n'avait été enregistré depuis la dernière réunion du Groupe de travail, au cours de laquelle avait été présentée la proposition visant le projet pilote d'évaluation du lac Jandar (que se partagent ces deux pays). Le financement du projet était encore à l'examen en Finlande. La Présidente a informé les participants qu'elle prendrait contact avec le Ministère des affaires étrangères de la Finlande pour discuter des plans envisagés par le Ministère pour appuyer l'activité.

B. Futurs projets pilotes sur les cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières

55. Le secrétariat a présenté un document informel concernant le futur programme pilote (Inf.1) qui expliquait les objectifs, le mandat, la portée et l'organisation des travaux visant le futur programme de projets pilotes. Il a fait ressortir que cette proposition avait pour principale raison d'être d'offrir un cadre commun à tous les projets pilotes, ce qui

contribuerait à mettre en pratique les amples connaissances acquises dans l'application de la Convention. Cela faciliterait aussi l'échange de données d'expérience entre les responsables de bassins et de projets, encouragerait les bonnes pratiques et permettrait de tirer des enseignements dans l'ensemble de la région de la CEE. En raison du cadre étendu du programme pilote proposé, il était nécessaire que le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation en assure la supervision conjointement avec le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau.

56. Les futurs projets pilotes privilégieraient les trois principaux domaines suivants:

- a) Adaptation au changement climatique dans un contexte transfrontière, notamment gestion des crues et de la sécheresse;
- b) Surveillance et évaluation conjointes des eaux transfrontières, notamment gestion des données et échanges d'informations;
- c) Mise en place du paiement des services rendus par les écosystèmes pour favoriser une gestion intégrée des ressources en eau.

57. Le Bélarus a fait part de son intérêt pour plusieurs projets pilotes, la plupart étant axés sur la surveillance et l'évaluation conjointes des eaux transfrontières et comprenant un élément relatif à la gestion des données et à l'échange d'informations. Son représentant a souligné que la priorité pour son pays était le bassin de la Dvina occidentale, reconnaissant en même temps que la coopération avec la Lettonie et la Fédération de Russie devait être améliorée. Le Bélarus a demandé au Groupe de travail et au secrétariat de faciliter la communication avec les responsables de ces pays.

58. D'autres propositions du Bélarus portaient sur le projet pilote concernant le Pripjat, partagé avec l'Ukraine, projet consacré spécifiquement à la prévision des inondations, et le projet pilote visant le Dniepr, partagé avec la Fédération de Russie et l'Ukraine. Ce dernier pays appuyait les deux propositions. Pour ce qui est du Niémen, partagé avec la Lituanie, le Bélarus a fait remarquer qu'il souhaiterait axer les travaux sur les sujets suivants: a) évaluation de l'incidence des centrales hydroélectriques sur l'état des eaux; et b) surveillance et évaluation.

59. Il a été convenu que le Bélarus consulterait de nouveau les pays riverains et informerait le secrétariat d'une éventuelle proposition de projet pilote.

60. L'Ukraine a dit qu'elle avait besoin de matériel méthodologique concernant la surveillance et l'évaluation des eaux transfrontières. Par ailleurs, elle s'est déclarée prête à partager son expérience et à tirer profit de celle des autres parties en matière de surveillance et d'évaluation des eaux transfrontières.

61. Les participants sont convenus que le Centre international d'évaluation de l'eau devrait favoriser l'élaboration des projets pilotes et la collecte des fonds nécessaires. À ce propos, le Centre a appelé l'attention des participants sur une possibilité de financement par le mécanisme SlovakAid du Ministère des affaires étrangères de la Slovaquie, qui visait les pays dont l'économie était en transition. Le Centre a également mis les participants au courant des projets en cours concernant la Tisza et le Pripjat qui pourraient être utiles pour les futurs projets susceptibles d'être mis en place dans ces bassins. Le représentant de l'OSCE a proposé de présenter les futures propositions de projets en vue d'un examen dans le cadre de l'initiative Environnement et sécurité (ENVSEC)¹ et a suggéré, pour ce faire, de prendre contact avec les pôles nationaux de l'initiative.

¹ L'initiative Environnement et sécurité (ENVSEC) est menée par la CEE, le PNUD, le PNUE, l'OSCE et le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale conjointement avec la

62. Le Groupe de travail est convenu d'inclure le programme pilote sur la surveillance et l'évaluation dans le plan de travail pour 2010-2012.

63. Le Groupe de travail a prié le secrétariat d'informer le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau des débats menés et de la proposition adoptée, et d'établir la version finale du document, compte tenu des observations formulées par les deux Groupes de travail, pour qu'elle soit présentée à la Réunion des Parties.

V. Renforcement des capacités pour l'administration des données en vue de la surveillance et de l'évaluation des eaux transfrontières

64. La Présidente a rappelé la décision prise à la neuvième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation au sujet de la création d'une base de métadonnées destinée à renforcer les capacités pour l'administration des données en vue de la surveillance et de l'évaluation des ressources en eau transfrontières. Elle a fait savoir aux participants que, depuis la neuvième réunion du Groupe de travail et au nom de la France, l'Office international de l'eau avait accepté de prendre la tête de l'initiative. L'Office avait élaboré, en collaboration avec le Centre international d'évaluation de l'eau et le secrétariat, une proposition de projet qui avait été présentée au Fonds français pour l'environnement mondial. La proposition avait été acceptée pendant la phase de présélection et une décision officielle concernant le financement serait prise en juillet 2009. S'il était financé, le projet serait réalisé en deux ans, de janvier 2010 à décembre 2011.

65. Le représentant de l'Office international de l'eau a présenté une proposition de projet de renforcement des capacités pour l'administration de données en vue de la surveillance et de l'évaluation des ressources en eau transfrontières dans les pays de l'EOCAC. La proposition était reproduite dans un document informel (Inf.6).

66. Une idée importante de la proposition était que la base de métadonnées ne pourrait pas être établie en une seule fois pour tous les pays de l'EOCAC, mais devait être réalisée dans un certain nombre de bassins pilotes, puis reproduite dans l'ensemble de la sous-région. Le projet privilégierait deux bassins pilotes. La première phase viserait à définir les deux bassins où le projet serait entrepris ainsi que les objectifs particuliers de chaque bassin.

67. Le représentant de la Hongrie a fait valoir qu'il faudrait prendre en compte l'ensemble des documents d'orientation ayant trait à la surveillance et à l'évaluation élaborés au titre de la Convention pour mettre en œuvre le projet. La Hongrie a par ailleurs recommandé que le projet englobe les eaux souterraines.

68. Les représentants du Bélarus, de la République de Moldova et de l'Ukraine ont dit qu'ils souhaitaient participer aux projets pilotes. Ils ont informé les participants qu'ils mèneraient d'autres consultations dans leur pays et avec les pays riverains concernés et qu'ils rendraient compte au secrétariat des propositions de projets envisageables.

69. Le Groupe de travail a reconnu à quel point était important le renforcement des capacités pour l'administration des données en vue de la surveillance et de l'évaluation des ressources en eau transfrontières dans les pays de l'EOCAC. Il a donc décidé d'inclure l'élaboration de la base de métadonnées dans le plan de travail pour 2010-2012. De plus, le financement ayant été confirmé par le Fonds français pour l'environnement mondial, le

Division Diplomatique publique de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en tant que membre associé.

Groupe de travail a chargé l'Office international de l'eau et le Centre international d'évaluation de l'eau d'élaborer et de mettre en œuvre le projet, avec l'aide du secrétariat. Il a également prié l'Office international de l'eau de rendre compte des résultats obtenus et de présenter une proposition pour les mesures à prendre à la cinquième session de la Réunion des Parties et à la prochaine réunion du Groupe de travail.

VI. Aide aux Parties au Protocole sur l'eau et la santé en matière de fixation des objectifs, de choix des indicateurs et de présentation des rapports

70. Le secrétariat a fait part au Groupe de travail des activités récemment menées par le Groupe de travail de l'eau et de la santé, notamment l'élaboration d'un projet de directives pour la fixation des objectifs, l'évaluation des progrès et la présentation des rapports (ECE/MP.WH/WG.1/2009/4 – EUR/09/5086340/9) et d'un projet de directives pour les rapports récapitulatifs en application de l'article 7 du Protocole (ECE/MP.WH/WG.1/2009/5 – EUR/09/5086342/7).

71. La Présidente a souligné qu'il était indispensable que le secteur de l'eau et les experts en la matière participent étroitement aux travaux menés dans le cadre du Protocole, car c'était la seule façon d'assurer une mise en œuvre efficace de l'instrument tout en respectant son esprit, à savoir l'intégration des politiques et la prévention des risques pour l'environnement et la santé humaine.

VII. Plans de travail

A. Plan de travail pour 2007-2009

72. La Présidente a présenté l'extrait du plan de travail pour 2007-2009 adopté par la Réunion des Parties à la quatrième session qui était pertinent pour les travaux du Groupe de travail (voir le document informel WGMA/2007/1). Le Groupe de travail a estimé que les travaux concernant les directives techniques ne constituaient pas une priorité pour le programme de travail de la Convention. D'ailleurs, aucune demande de directives techniques n'avait été constatée. Pour ce qui est de l'actualisation de l'inventaire des directives techniques, outils et modèles de pratiques disponibles pour la surveillance et l'évaluation, les participants étaient d'avis qu'établir un inventaire complet et facile à utiliser à partir d'informations en anglais et en russe était une tâche exigeant un personnel important qui n'était considérée comme une priorité ni au titre de la Convention ni pour le Centre international d'évaluation de l'eau. Le Groupe de travail a par conséquent décidé d'interrompre cette activité.

73. Le Groupe de travail a chargé le secrétariat d'établir, avec l'aide du Bureau et en particulier de la Présidente, un rapport sur l'exécution de l'actuel plan de travail qui serait présenté à la cinquième session de la Réunion des Parties.

B. Plan de travail pour 2010-2012 et au-delà

74. Le secrétariat a présenté une proposition visant le plan de travail pour 2010-2012 (ECE/MP.WAT/WG.1/2009/3 – ECE/MP.WAT/WG.2/2009/4). En l'espèce, il a appelé l'attention des participants sur les domaines ci-après, qui sont pertinents pour le Groupe de travail: 3 – Évaluation de l'état des eaux transfrontières; 4.2.2 – Projets pilotes concernant la surveillance et l'évaluation conjointes des eaux transfrontières, y compris la gestion des

données et l'échange d'informations; 5 – Partage de données d'expérience et renforcement des capacités; et 7 – Coopération avec la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé.

75. S'agissant du domaine 5 (partage de données d'expérience et renforcement des capacités), le Groupe de travail a décidé que les activités régionales devraient porter sur les questions stratégiques et les grandes orientations plutôt que sur des aspects techniques et se concentrer sur les nouvelles questions.

76. Le représentant de l'organisation Wetlands International a proposé, à titre de contribution à la deuxième évaluation, d'inclure dans le programme de projets pilotes une évaluation des incidences sur l'état des cours d'eau sibériens coulant de l'Asie centrale vers l'océan Arctique et sur les glaces permanentes de l'océan Arctique. Au nom du Fonds mondial pour la nature, l'intervenant a également suggéré d'examiner une proposition de projet concernant l'adaptation au changement climatique dans le bassin de l'Amour. Le Groupe de travail a accueilli avec intérêt les propositions, mais a souligné que les décisions correspondantes devaient avoir l'accord des parties riveraines qui partageaient les bassins considérés.

77. Compte tenu des décisions prises au titre des précédents points de l'ordre du jour, le Groupe de travail est convenu que les activités prioritaires à inclure dans le plan de travail pour 2010-2012 étaient les suivantes: a) deuxième évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières dans la région de la CEE; b) projets pilotes; c) activités menées par le Centre international d'évaluation de l'eau; et d) base de métadonnées.

78. Le Groupe de travail a prié le secrétariat de tenir le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau au courant des débats menés et des décisions adoptées. En outre, il a été convenu que les participants communiqueraient le cas échéant, d'ici au 30 juin 2009, des observations concernant le projet de plan de travail. Le Groupe de travail a par ailleurs demandé au Bureau de mettre au point, avec l'aide du secrétariat, le projet de plan de travail, compte tenu des observations formulées par les deux Groupes de travail et de la présenter à la cinquième session de la Réunion des Parties. Il a été demandé au secrétariat d'évaluer les ressources nécessaires à l'exécution du plan, y compris les dépenses de personnel et le coût des activités. Les États parties et non parties ont été invités à faire savoir au secrétariat s'ils souhaitaient conduire l'exécution des éléments du plan de travail ou y participer.

VIII. Date et lieu de la onzième réunion du Groupe de travail

79. En raison du calendrier des préparatifs de la deuxième évaluation, des dates de la cinquième Réunion des Parties et de la disponibilité des services d'interprétation à Genève, il a été provisoirement décidé de tenir la onzième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation du 5 au 7 juillet 2010, peut-être immédiatement après la cinquième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau.